

Appel à projets 800 ans de la cathédrale



En 2025, Beauvais fêtera la pose de la première de sa cathédrale. L'anniversaire des 800 ans de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais constituera l'évènement majeur de l'année culturelle 2025.

Cette célébration donne lieu à un partenariat entre la Ville de Beauvais et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis qui associe également la Préfecture de l'Oise, la Direction Régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France, la Région des Hauts-de-France, le département de l'Oise, Oise Tourisme ainsi que l'association diocésaine de Beauvais.

Les 800 ans de la cathédrale ont vocation à mobiliser les habitants autour de ce patrimoine remarquable auquel ils sont particulièrement attachés, de valoriser cette richesse architecturale d'accroître la notoriété et l'attractivité touristique du territoire autour de projets artistiques diversifiés ou innovants.

L'évènement vise également à rassembler tous les acteurs locaux qu'ils soient culturels, associatifs, éducatifs, sociaux ou économiques pour mettre en œuvre un projet rayonnant et durable qui se traduira par la co-construction de partenariats entre les acteurs territoriaux.

Pour ce faire, la Ville de Beauvais lance un appel à projet afin d'accompagner des projets de territoire portant sur des actions autour des 800 ans de la cathédrale.

L'évènement vise également à rassembler tous les acteurs locaux qu'ils soient culturels, associatifs, éducatifs, sociaux ou économiques pour mettre en œuvre un projet rayonnant et durable qui se traduira par la co-construction de partenariats entre les acteurs territoriaux.

Pour ce faire, la Ville de Beauvais lance un appel à projet afin d'accompagner des projets de territoire portant sur des actions autour des 800 ans de la cathédrale.

Contexte

En 1225, Notre-Dame de la Basse-Œuvre – la cathédrale de l’an 1000 – est endommagée par un incendie. L’évêque Milon de Nanteuil saisit l’occasion pour élever sa nouvelle église-cathédrale, dans le nouveau style gothique alors à la mode. Expression architecturale de la puissance de l’évêque, elle se doit de dépasser les autres cathédrales aux alentours : Amiens, Rouen, Senlis ou encore Paris. Elle reste aujourd’hui l’édifice gothique le plus haut du monde.

Le chantier débute par la construction du chœur qui s’achève en 1272. Un premier malheur s’abat sur la cathédrale en 1284 avec l’effondrement d’une partie des voûtes. Débutent alors d’importants travaux de restauration, ralentis aux XIV^e et XV^e siècles par la Guerre de Cent ans et du fait des affrontements qui la prolongent en Picardie avec le conflit opposant le roi de France au duc de Bourgogne. Il faut attendre le 21 mai 1500 pour que la première pierre du transept soit posée et en 1569, la tour édifiée à sa croisée est achevée. Mais le sort s’acharne et quatre ans après, la flèche s’écroule emportant avec elle une partie du transept et du chœur.

À partir du XVII^e siècle, la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais ne connaît plus de modification majeure. Elle ne sera jamais dotée de nef ni d’une façade occidentale monumentale. Son instabilité restera un sujet d’inquiétude entraînant des restaurations régulières aux XIX^e et XX^e siècles et en 1993, des tirants et étalements de bois sont installés pour prévenir tout éventuel mouvement des maçonneries.

Après la restauration de la façade sud (2007-2010), de la couverture en plomb du chœur (2010-2011), de la salle du chapitre et du cloître (2009-2011) et l’accès par la Basse-Œuvre aux personnes à mobilité réduite (2010-2011), les travaux de restauration de la cathédrale Saint-Pierre ont repris en 2022.

Ce chantier va se déployer jusqu’en 2026 et vise à restaurer les toitures du transept, de la croisée et de l’unique travée de la nef, à déposer les étalements et à renforcer le système de sécurité incendie des combles.

Pour l’anniversaire des 800 ans, la cathédrale sera donc encore en travaux avec des échafaudages à l’intérieur et à l’extérieur de l’édifice. L’orgue sera également en cours de restauration.

A qui s’adresse ce projet ?

Pour être éligible, le projet soumis doit :

- ✓ Être porté par des groupement d’artistes, des institution publiques, des opérateurs économiques et/ou des associations à but non lucratif (loi 1901) de plus d’1 an existence ayant des activités sur le territoire du Beauvaisis
- ✓ Ne pas être porté par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique
- ✓ **Être porté par 2 opérateurs minimum dont un sur le territoire de la Région Hauts de France** (exemple : un groupement d’artistes adossé au Conservatoire du Beauvaisis ; deux associations ou plus, coopérant pour un projet unique et innovant ; une compagnie de théâtre et le réseau des médiathèques du Beauvaisis...)

Projets éligibles

Les projets doivent impérativement répondre aux priorités suivantes :

- Projet se déroulant impérativement sur le territoire du Beauvaisis
- Projet proposant une articulation certaine avec la cathédrale et le projet culturel de territoire.
- Projet associant plusieurs institutions et acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés
- Projet développant des actions d'animation/médiation à caractère éducatif, pédagogique, culturel et/ou sportif



- Projet favorisant l'intégration et la mixité des populations d'âge et d'origine différents
- Projet créant du lien social et du lien intergénérationnel
- Projet respectant les valeurs de la République et renforçant la citoyenneté
- Projet favorisant l'égalité femme / homme
- Projet dont le tarif d'accès (billetterie) ne doit pas être un frein en cas de participation financière du public

Disciplines artistiques concernées

- Culture, tout domaine : cinéma, livre et lecture, spectacle vivant (théâtre et arts associés, cirque, danse, musique, arts de la rue), arts plastiques et visuels, patrimoine, architecture, design...



Critères d'appréciation des projets

Les critères suivants seront particulièrement appréciés :

- La pertinence du projet en correspondance avec la thématique
- La qualité du projet (montage, contenu, intervenants)
- L'originalité ou le caractère innovant de la proposition
- Les partenariats noués
- L'impact auprès du public : les publics visés, la fréquentation attendue (les projets faisant apparaître un groupe trop restreint de bénéficiaires ne seront pas considérés comme prioritaires)
- Une attention plus soutenue sera accordée aux projets participatifs et favorisant l'exercice des droits culturels
- La qualité de l'accompagnement en médiation et une approche inclusive des publics seront également appréciées que ce soit pour les participants, le public captif et le public non captif
- L'expérience de médiation et la capacité à aller chercher du public non-captif

Les modalités de soutien

Financement : Ville de Beauvais

En fonction de l'enveloppe disponible et de la pertinence des projets, le soutien de la Ville de Beauvais ne pourra excéder plus de 70 % du coût total du projet des dépenses éligibles. Tout projet sollicitant une aide à hauteur de 100% du budget sera refusé.

Nature des dépenses éligibles :

- Les dépenses éligibles concernent uniquement les coûts liés au développement et à l'organisation de l'action : principalement les charges artistiques, les coûts de production et de communication, les taxes afférentes.



Ne sont pas pris en compte :

- Les dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non liées au projet financé)
- Les besoins en trésorerie
- Les projets d'investissement

Modalités d'attribution de la subvention

Les projets éligibles seront examinés par la Direction des affaires culturelles en lien avec la direction artistique des 800 ans de la cathédrale.

Les propositions d'aides seront soumises au vote du conseil municipal.

La subvention sera versée en deux fois après conclusion d'une convention entre la ville et le bénéficiaire fixant les objectifs ainsi que les modalités de versement de l'aide qui s'établiront selon le format suivant :

- en 2024, un acompte de 80% sera versé au bénéficiaire ;
- le versement du solde de 20 % interviendra en 2025 au terme de l'action. Il est conditionné à la production par le porteur d'un bilan quantitatif, qualitatif et financier complet de l'action.

Le calendrier

Ces demandes sont à déposer impérativement **pour le 6 mai 2024 au plus tard.**

Procédure de participation à l'appel à projet

Chaque porteur de projet est invité à se rendre sur la plateforme de demande de subvention ou sur les sites Internet de la ville et de l'Agglomération pour saisir sa demande :

associations.beauvais.fr ;
Rubrique « tout savoir sur les subventions » ;

Rubrique « subvention ville de Beauvais » ;
Appel à projet « 800 ans de la cathédrale »

En dehors des associations, il est possible de le transmettre à l'adresse suivante 800ans@beauvais.fr ou de déposer votre dossier à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles
Ville de Beauvais et Communauté d'agglomération du Beauvaisis
Espace Culturel - Rue de Gesvres –
60000 BEAUVAIS

Renseignements

Pour toutes questions relatives au projet
Direction des affaires culturelles 03 44 15 67 00

